

DEC142915DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens» -MuFoPAM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides Antimicrobiens» -MuFoPAM, dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140363dr08 du 21 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Céline LANDON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142917dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Karim AIT-MOKHTAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3176 « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3176, intitulée « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale» - MeGe dont le directeur est M. Olivier MILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karim AIT-MOKHTAR, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121696dr08 du 11 mai 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Olivier MILLET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142918dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements» - CoDE, dont le directeur est M. Azeddine KOURTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à, M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140183dr08 du 20 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Azeddine KOURTA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142920dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre DIONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale» - CECOJI,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an l'unité FRE3500, intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale» - CECOJI, dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de, M. Jean-Pierre DIONNET, délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140069dr08 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 11 décembre 2014

La directrice d'unité
Marie CORNU

DEC142922dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » -MATV2L,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3469, intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142239dr08 du 23 septembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Patrick SIMON

DEC142924dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne LESAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs» - TGIR RMN THC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

Vu la décision n°DEC140169INC du 23 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE en qualité de directeur de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La décision n°DEC140588dr08 du 20 février 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Pierre SIMORRE

DEC142925dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Ahmad EL SOUFI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2964 intitulée « Fédération Denis Poisson» - FDP,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2964 intitulée « Fédération Denis Poisson» - FDP, dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI, délégation est donnée à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI et de M. Amaury MOUCHET, délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC120896dr08 du 23 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jérôme LE ROUSSEAU

DEC142926dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » -RMN SHC ;

Vu la décision n°DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142064dr08 du 07 août 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2014

Le directeur d'unité
Franck FAYON

DEC142927dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant» - PCV,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant» -PCV, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Directeur adjoint de l'unité UPR4301, CBM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH et de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée à M. Patrick MIDOUX, directeur adjoint de l'UPR4301, CBM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC131833dr08 du 10 juin 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Olivier MARTIN

DEC142928dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sylvie JAUFFRION pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement» - EPEE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement» - EPEE, dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros

Article 2

La décision n°DEC120731dr08 du 02 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Pascal BRAULT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142929dr08

Décision portant délégation de signature à M. Valéry CATOIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement» - LPC2E,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement» - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Valéry CATOIRE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE, délégation est donnée à Mme Isabelle LANGER –Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE et de Mme Isabelle LANGER, délégation est donnée à Mme Catherine HONG, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE et de Mme Isabelle LANGER et Mme Catherine HONG, délégation est donnée à Mme Corinne REVIL,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 3 000 euros.

Article 5

La décision n°DEC120557dr08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Michel TAGGER